



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Conseil Consultatif Communal des Personnes en Situation de Handicap

Préambule

- Conformément à l'article 120bis de la nouvelle loi communale d'Uccle, en date du 27 juin 2013, le Conseil Communal d'Uccle a créé un conseil consultatif dénommé : "Conseil Consultatif Communal des Personnes en Situation de Handicap " (CCCPSH)
- Le 24 avril 2025, le Conseil Communal a renouvelé la composition de ce conseil pour la mandature 2025-2030. En 2025, en font partie :
 - a) **Représentant(e)s d'associations qui œuvrent en faveur de la promotion et de la défense des intérêts des personnes en situation de handicap, ayant leur siège sur le territoire de la Commune d'Uccle et/ou ayant effectivement des activités sur le territoire de la Commune d'Uccle + Membre suppléant) :**
 - FONDATION I SEE : Storme Frédéric, Président (suppléant Vandermeulen Yves)
 - IRSA: Romain Rose (suppléante Duplat Brigitte)
 - COMMUNAUTE MONTAGNE DE SAINT-JOB : Bergeot Arnaud (suppléante Ben Yamoun Fatima)
 - AUTONOMIA : Angelo Cléon (suppléante Skipor Maryna)
 - CHSM Arc-en-Ciel – Relais des couleurs : Michils Muriel (suppléant Gorgy Olivier)
 - EKHÔ SPORT : Rossignol Elodie (suppléant Kapin Tame Georges)
 - LIGUE BRAILLE : Savino Théodore (suppléante Arschoot Sophie)
 - PETIT PIERROT : Viaene Thibault (suppléante Vandewalle Manon)
 - b) **Personnes indépendantes en situation de handicap ou experts, se présentant à titre individuel, domiciliés à Uccle ou exerçant leurs activités sur le territoire de la commune d'Uccle (pas de suppléant) :**
 - **Indépendants :**
 - Cabaret Eric
 - Vandermeulen Yves
 - Vervaeck Paul
 - **Experts :**
 - Dangotte Valérie
 - de Briey Mathilde
 - Deloire Olivier

- Duplat Brigitte
- Vandecandelaere Marie-Ange
- Van Nerom Dominique

c) Membres du Collège :

- Echevine de l'Égalité des Chances, de l'Action sociale et de la Participation citoyenne :
De Brouwer Maëlle
- Echevin des Personnes en Situation de Handicap : Vanraes Jean-Luc

d) Secrétaire

De Geyter Gisèle

Le Conseil a pour objet :

- de rendre un avis sur toutes les questions d'intérêt communal qui lui seraient soumises par le Conseil Communal liées, directement ou indirectement, à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action politique et sociale visant l'égalité et l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
 - d'être le lieu d'information, de réflexion, de débat sur toutes les questions d'intérêt communal liées, directement ou indirectement, à la personne en situation de handicap sur le territoire communal ;
 - de permettre à ses membres de suggérer et de proposer aux autorités communales toutes initiatives susceptibles de favoriser les préoccupations des citoyens, résidents de la commune en situation de handicap, en vue d'améliorer leur autonomie et leur qualité de vie.
- Fréquence des réunions : En 2025, le CCCPSH s'est réuni 4 fois en séance plénière. Des réunions de bureau et de groupe de travail ont également été organisées.

Réunion plénière du 15 mai 2025

➤ **Présentation des nouveaux membres - Tour de table**

- M. Thibault Viaene : Ostendais, il a déménagé à Bruxelles il y a 13 ans et habite aujourd'hui à Uccle. Il a 2 enfants dont Pierre, qui a un handicap très sévère. Il s'est vite rendu compte qu'il n'y a pas de structure adaptée en région bruxelloise et a décidé il y a 14 mois, de fonder l'asbl "Petit Pierrot". L'asbl est en négociation pour obtenir une maison rue Beeckman avec un bail emphytéotique, afin de développer un centre multifonctionnel (CMF) dans la commune d'Uccle pour les enfants présentant des handicaps multiples sévères, afin de pouvoir offrir une garderie et fournir des soins. Son amie est suppléante pour cette même asbl.
- M. Arnaud Bergeot : a fait le choix d'aider la "Communauté Montagne de Saint-Job", qui est un habitat groupé solidaire et citoyen, qui propose un cadre de vie à des adultes en situation de handicap mental léger et/ou de fragilité neurologique ou psychiatrique légère

afin que, au fil de leur quotidien, ils puissent partager des moments privilégiés avec les accompagnateurs volontaires et les autres résidents, afin de consolider leur autonomie. L'asbl connaît ces dernières années une implication accrue dans la vie du quartier et de la commune, et souhaite poursuivre cette dynamique.

- M. Yves Vandermeulen est membre du CCCPSH à titre individuel. Il était mal voyant au début de sa vie et est devenu non voyant. Il travaille dans une grande entreprise de travail adapté en Wallonie, est responsable d'achats et s'occupe du charroi de véhicules. Il se rend au travail en train. Il est kinésithérapeute de formation et est licencié en santé publique option gestion hospitalière. Il est membre du CCCPSH depuis les débuts en 2013.
- M. Théodore Savino : Educateur spécialisé et assistant social de formation, il travaille à la Ligue Braille. L'asbl ayant beaucoup de demandes de bénéficiaires Ucclois, il désirait faire partie du CCCPSH afin de relayer les demandes et les besoins de leurs bénéficiaires.
- Mme Muriel Michils : Directrice du "C.H.S.M." rue du Melkriek (centre d'hébergement pour sourds et malentendants) pour personnes sourdes, malentendantes ou ayant un trouble sévère du langage avec déficience mentale, Directrice du centre de jour "Maison des Couleurs" également rue du Melkriek pour adultes handicapés, Directrice d'un centre de répit situé square Marlow, pour enfants handicapés (dont 98 % sont autistes), viennent en répit soit via la famille soit via SPJ, Présidente de l'asbl Autism Consulting et aide via des formations à la prise en charge de ces enfants et via des activités culturelles.
- M. Georges Kapin Tame est le Président fondateur d'Ékhô Sport, qui est un projet pédagogique et inclusif, ayant pour objectif de donner l'accès au sport à des enfants ayant une surdité, via une montre connectée etc. Il désire promouvoir le sport comme vecteur de cohésion sociale, d'inclusion et d'innovation. Il a un projet en cours d'adapter la bande dessinée "Le rêve d'Armstrong", en une version animée du projet, adaptée à la langue des signes, grâce à une collaboration avec la Ligue Handisport Francophone.
- M. Frédéric Storme, Ucclois de naissance, a créé la fondation "I See" en 2009, qui est une école de chiens guide. Il est né mal voyant et est devenu non-voyant. I See a plusieurs projets en vue de pousser les personnes déficientes visuelles, afin de les inclure dans la société, via différents programmes touchant la vie professionnelle, sportive, affective, l'accompagnement des parents, etc. Il a créé le CCCPSH, avec l'aide de Mme Roba-Rabier, et l'a présidé depuis sa constitution en 2013.
- Mme Mathilde de Briey : Membre du CCCPSH depuis sa création, elle est professeur de stage en pratique professionnelle et psychomotricienne de formation. Elle a travaillé durant 38 ans chez Solidaritas, avec des enfants polyhandicapés. Elle est membre du cyclo-danse et est intervenante psycho-sociale à la Croix-Rouge.
- Mme Marie-Ange Vandecandelare : Uccloise depuis 8 ans, elle est nouvelle membre. Elle a travaillé pendant 8 ans comme conseillère en accessibilité dans un bureau d'accessibilité en Wallonie. Elle travaille depuis plus de 10 ans chez Unia (centre interfédéral pour l'égalité des chances, la lutte contre le racisme et les discriminations), dans la Cellule pour le suivi de la "Convention ONU Handicap", afin de suivre l'accessibilité et l'emploi. Elle a pu développer une connaissance approfondie des enjeux liés notamment à l'accessibilité, l'emploi et le handistreaming. Elle est membre à titre privé.

- M. Eric Cabaret : est Ucclois depuis 20 ans. Il travaille dans des E.T.A depuis une vingtaine d'années, d'abord chez les jeunes jardiniers, puis à la ferme Nos Pilifs.
- Il connaît les difficultés liées au transport public. Parmi les premiers membres du CCCPSH., il est inscrit au syndicat des personnes avec un handicap.
- Mme Dominique Van Nerom : Uccloise, elle a fait toute sa carrière chez Nos Pilifs, centre pour enfants qui traite le handicap mental, puis a créé et a dirigé "Le Potelier", centre de Jour à Neder-over-Heembeek pour adultes en situation de handicap mental. Depuis sa pension, elle est présidente des Amis des Pilifs. Son envie de favoriser l'inclusion et de sensibiliser le tout public reste sa priorité.
- M. Olivier Deloire : est membre à titre personnel. Papa d'un enfant autiste de 25 ans, il est membre du CCCPSH depuis le début. Il peut témoigner des difficultés quand on est parent d'un enfant handicapé (et notamment quand c'est un handicap non visible). Son fils a pu rester 10 ans dans le système français et 10 ans dans le système belge, ce qui lui permet de pouvoir comparer les différences entre les deux pays.
- M. Cléon Angelo : est membre à titre privé. Pensionné, grand-père, ancien comptable, il a une carrière depuis 30 ans dans le monde du handicap en étant directeur d'AccessAll.be, asbl qui milite au niveau des logements et de l'accessibilité. Il gère l'asbl Autonomia, qui propose des sculptures en rapport avec le handicap et organise aussi des expositions. Il désire contribuer à partager des idées sur le logement, compétences communales sur l'accessibilité, etc. et désire participer à améliorer la vie des citoyens au niveau de la Commune.
- Mme Maryna Skypor : responsable de communication au sein de l'asbl Autonomia, elle est suppléante de M. Angelo.
- Mme Gisèle De Geyter : a été nommée par le Conseil communal en qualité de secrétaire du CCCPSH. Elle sera chargée d'envoyer les convocations et de rédiger les p.v. des réunions.

➤ **Nomination du (de la) Président(e) - vote**

Deux candidatures à la présidence ont été reçues par mail : M Frédéric Storme et M. Georges Kapin Tame. Il est demandé oralement si d'autres membres souhaitent se présenter pour la place de président. M. Frédéric Storme a obtenu 10 voix et M. Georges Kapin Tame a obtenu 3 voix.

M. Frédéric Storme est élu Président à la majorité.

➤ **Nomination du (de la) Vice-Président(e) - vote**

La candidature de Mme Brigitte Duplat a été reçue par mail. En son absence, sa candidature est lue à voix haute par la secrétaire. Il est demandé oralement si d'autres membres souhaitent se présenter pour la place de vice-président. M. Georges Kapin Tame se présente également à la vice-présidence en cours de séance. Mme Brigitte Duplat a obtenu 6 voix et M. Georges Kapin Tame a obtenu 7 voix.

M. Georges Kapin Tame est élu Vice-Président à la majorité.

➤ **Présentation des 2 échevins membres du C.C.C.P.S.H.**

- Mme Maëlle De Brouwer: Echevine de l'Egalité des chances, de la Solidarité Internationale et de l'Action sociale, elle a déjà pu bénéficier par le passé des remarques et conseils du CCCPSH et espère pouvoir continuer à travailler en étroite collaboration avec le CCCPSH. Dans les recommandations formulées par le service de la Participation citoyenne, il a été demandé que chaque procès-verbal des réunions du CCCPSH soit automatiquement envoyé au Collège, pour information.
- M. Jean-Luc Vanraes : Echevin du service des Personnes en Situation de Handicap, il a été président du CPAS durant 14 ans et pense donc avoir une fibre sociale. Il a été mis au courant de tout ce que le CCCPSH a réalisé au cours des années précédentes et pense que cette manière de travailler est excellente. Plusieurs problèmes dans la commune sont régulièrement soulevés par le CCCPSH. Il proposera au Collège que chaque décision prise soit pensée et étudiée, en fonction des répercussions possibles sur les personnes en situation de handicap. En effet, souvent, les personnes qui sont confrontées à une problématique liée au handicap ont des idées que les autres n'ont pas spécialement. Il reste à l'écoute de chaque membre du CCCPSH.

➤ **Règlement sur le C.C.C.P.S.H.**

M. Viane, néerlandophone, accepte que les réunions soient tenues uniquement en français, étant lui-même bilingue. Néanmoins, Mme De Geyter fera traduire les P.V. et les fera inscrire sur le site communal durant le courant de chaque année. Les P.V. seront publiés après chaque réunion, mais seront retirés lorsque le rapport annuel sera publié.

Il est demandé que les rapports soient transcrits en FALC. Mme De Geyter va se renseigner et le proposera au Collège. L'asbl Inclusion transcrit en FALC, ainsi que les logiciels FALC'ON ou FALC BOT.

Il est rappelé que le Président présente normalement le rapport annuel au Conseil communal au mois de mars de chaque année.

Les membres n'estiment pas nécessaire qu'un règlement d'ordre intérieur soit réalisé pour l'instant.

➤ **Constitution de groupes de travail**

Lors de l'ancien CCCPSH, des groupes de travail avaient été créés, afin de travailler sur certains points en dehors des réunions du CCCPSH. Chaque groupe expliquait ensuite le résumé de son travail devant le CCCPSH. Il y avait les groupes Accessibilité/Mobilité, Emploi/Loisirs/Inclusion, Handicap Mental et Relation Inter-CCCPSH bruxellois.

M. Angelo propose qu'on travaille plutôt sur les thématiques via les services communaux existants dans la commune (état civil, élections, mobilité, etc.), afin de participer sur ces sujets. Ceci permettrait de travailler sur tous les handicaps et non uniquement sur celui qu'on gère habituellement.

Mme De Briey propose de créer des groupes au fur et à mesure en fonction des dossiers.

Vu que les groupes de travail n'ont pas toujours fonctionné correctement par le passé, les membres proposent de ne pas créer de groupes de travail actuellement et de revoir cette question ultérieurement, si nécessaire.

➤ **Samedifference 2025**

Il s'agit d'une journée de sensibilisation aux différents handicaps pour les Ucclois et commerçants. Samedifference n'a pas eu lieu l'année passée. Il y a deux ans, cette journée s'est déroulée au Centre Culturel d'Uccle. Il y avait plusieurs activités réalisées : documentaires via des courts métrages, conférences-débats, forum aux associations lors desquels on pouvait être mis en situation de handicap, démonstration de cyclo-danse, sapin de Noël, démonstration d'Êkhô sport et la journée s'est clôturée avec la projection du film "Hors Normes". Cette journée avait eu un franc succès.

Afin d'attirer un public qui n'est pas encore sensibilisé à cette cause, il faudrait contacter les médias, afin qu'ils puissent en parler. La salle du C.C.U. a pu être réservée le samedi 29 novembre 2025. L'idéal serait de pouvoir attirer les enfants, qui sont le futur, via des stands expressément réalisés pour eux. Une exposition de tableaux ou de statues pourrait également avoir lieu. On pourrait organiser une exposition sensorielle pour les enfants avec "Le relais des couleurs". Êkhô Sport a également un projet qui concerne en l'adaptation de la B.D. "Le rêve d'Armstrong", en version cinématographique. La projection de ce film pourrait avoir lieu. M. Angelo propose un cours de picto pour enfants par une animatrice spécialisée. On pourrait organiser un petit concours de dessin pour enfants ou faire venir Saint-Nicolas. En fin de journée, une troupe de théâtre avec handicap pourrait faire une prestation. Il est proposé que chacun envoie ses propositions, après s'être déjà renseigné sur la faisabilité par rapports aux dates et au prix demandé, à Gisèle De Geyter, avec copie à Frédéric Storme.

Un stand "CCCPSH" pourrait également être mis à la foire de Saint-Job fin septembre 2025, afin d'expliquer le rôle du CCCPSH et expliquer la journée Samedifference. Il faudrait y organiser une activité ludique, telle que démonstration cyclo-danse ou parcours Êkhôsport, faire un petit parcours en situation de handicap. Demande officielle sera faite par le CCCPSH, via Frédéric Storme, afin d'obtenir un stand "L'inclusion", via des activités ludiques pour les enfants et adultes.

➤ **Nouveaux projets à proposer**

Mme De Briey propose de travailler sur le handicap invisible. Travailler sur un nouveau répertoire avec les endroits accessibles aux personnes avec un handicap.

➤ **Divers**

a) Place Albert : La stib a prévu de mettre le terminus des trams 18, 4, 10 à Albert et tout le public devra descendre vers la station de métro. Le métro n'arrivera pas à Albert avant 2034, néanmoins, la stib veut imposer aux Ucclois les adaptations liées au futur métro. M. Angelo suggère de faire remonter nos demandes via le Cawa, dont les bureaux se trouvent au même endroit que ceux de la stib. Il faudra cependant argumenter sur ce point. Il est également proposé d'inviter M. Biermann, échevin de la mobilité, et M. Christian de Stryker, de la stib, à la prochaine réunion. Proposition est faite que M. Vandermeulen puisse préparer un résumé succinct des problèmes liés à la station Albert, en collaboration avec Eric Cabaret.

- b) Site internet communal : M. Biermann pourra également répondre aux questionnements concernant le site communal, qui n'est pas encore accessible.
- c) Adresses mails des membres : Afin de respecter la législation en la matière, un formulaire d'autorisation sera envoyé à chaque membre, afin de pouvoir partager l'adresse mail et/ou téléphone de chacun.
- d) Accessibilité des commerces : via des rampes. Point proposé par M. Cléon Angelo.
- e) Cartographie : Point proposé par M. Cléon Angelo. Le lien suivant peut être consulté : https://www.autonomia.org/batiments?r%5Bzone_id%5D=32
- f) Portes des toilettes du CCU : les portes s'ouvrent dans le mauvais sens. A proposer lors du prochain ordre du jour.
- g) Absence aux réunions : merci de prévenir par mail en cas d'absence aux réunions. Le règlement prévoit en effet un quorum minimum de présents aux réunions.
- h) Points du prochain ordre du jour : Merci d'envoyer les demandes pour le 25 mai 2025.
- i) Directive européenne sur l'accessibilité des sites est d'application : La commune doit également appliquer cette législation. Ce point sera expliqué lors de la prochaine réunion.

Réunion plénière du 16 juin 2025

Invités : - M. Biermann Jonathan, Echevin de la Mobilité et des Nouvelles technologies
 - Mme Delwart Valentine, Echevine de l'Economie et du Commerce
 - M. Gillieux, délégué de la STIB " Stakeholder Manager"
 - M. Lersberghe Steve, délégué de la STIB

➤ **Sensibilisation des commerçants d'Uccle aux handicaps.- Etat d'avancement de la brochure**

Une publication a été faite dans le Wolvendael à l'automne dernier pour sensibiliser à l'accessibilité. La brochure a également déjà été envoyée par mail aux commerçants via les associations de commerçants. Il n'y a pas encore eu de retours suite à cet envoi. Un projet de brochure est en préparation. Le verso de celle-ci donne quelques pistes qui permettent d'avoir un commerce plus accessible : qu'est-ce qu'une entrée accessible, qu'est-ce qu'un aménagement intérieur accessible, les toilettes et les cabines d'essayage accessibles, moyens de paiement, etc. Il y est également inscrit à qui on doit s'adresser pour rendre son commerce plus accessible, en ce qui concerne tant les conseils que les primes possibles. Le service a prévu de sensibiliser les commerces (anciens et nouveaux) de manière digitale, mais une sensibilisation via la distribution de flyers chez les commerçants reste possible, en étroite collaboration avec les membres du C.C.C.P.S.H. L'étape suivante est d'accompagner les commerces qui sont intéressés. La sensibilisation reste importante car plusieurs commerces pensent être déjà accessibles alors que ce n'est pas le cas. Pour rappel, la commune compte près de 1.500 commerces. Il faudra donc cibler les quartiers (Uccle centre et Fort Jaco dans un premier temps). Pour information, les commerces autres que ceux liés à l'horeca, ne sont pas obligés de se faire connaître auprès de la commune. Il n'y a dès lors pas de listing communal reprenant l'entièreté des commerces sur Uccle.

Frédéric propose qu'un concours soit éventuellement organisé pour remercier le commerce le plus accessible par exemple, ce qui permettrait de valoriser cette possibilité.

Mme Delwart pense que la commune pourrait intégrer l'accessibilité lors de la remise des labels ucclais (une fois tous les 3 ans). Ce label pourrait par exemple être remis par le C.C.C.P.S.H. après s'être rendu sur place.

Yves Vandermeulen signale qu'un audit avait été réalisé lors de la rénovation de la chaussée d'Alseberg, mais il n'a pas été suivi en ce qui concerne l'accessibilité des commerces. Mme Delwart confirme que ça n'a pas été possible suite à l'inclinaison des trottoirs.

Le 28 juin 2025 entre en application une directive de l'Europe sur les biens et services, obligeant les magasins à être accessibles. Que va faire la commune pour faire respecter cette directive ? La commune va travailler principalement sur la sensibilisation positive, en montrant qu'il y a des soutiens qui existent. Actuellement, la commune n'a pas encore envisagé de sanctions. Une sensibilisation des fédérations de commerces devrait également être faite. Mme Delwart rappelle que tous les commerces ont déjà énormément de contraintes et qu'il vaut dès lors mieux sensibiliser plutôt que pénaliser. Il faut les sensibiliser sur ce type de clientèle et leur expliquer qu'il s'agit d'un label de qualité.

M. Vandermeulen rappelle que l'accessibilité ne concerne pas uniquement les p.m.r. mais également les autres sortes de handicap (exemple : les bancontacts tactiles pour un non-voyant, les marchandises qui débordent exagérément sur les trottoirs, panneaux publicitaires placés au milieu de trottoir, etc.).

Mme Delwart précise qu'un passage d'1,5 mètres doit rester libre pour permettre le passage. Ceux qui n'ont pas suffisamment de place ne reçoivent pas l'autorisation communale. Cette vérification est réalisée par le service Mobilité-Voirie. Cependant, il est toujours utile de signaler les infractions éventuelles car il n'y a pas de membre du personnel spécialement engagé pour faire ces vérifications (via econoie@ucclle.brussels).

Mme Delwart enverra la brochure au C.C.C.P.S.H. dès que celle-ci sera finalisée, pour avis.

La loi a été modifiée concernant les terminaux bancaires et les commerçants doivent revenir aux anciens à touches (non tactiles). Ce changement peut prendre 3 ans.

➤ **Travaux stib place Albert.- Etat d'avancement**

MM. de Strycker Christian, délégué de la STIB "Usability & Customer Satisfaction Manager" et Lersberghe Steve, délégué de la STIB, donnent des explications sur l'état d'avancement du futur métro prévu à la station Albert. Un tour de table rapide est réalisé afin que chacun se présente.

M. Vandermeulen explique qu'auparavant, il y avait deux grands axes importants pour les Ucclois : le tram 51 amenait les Ucclois gare du Midi, et nous avons encore aujourd'hui le tram 4 qui amène les Ucclois au centre-ville.

Suite aux modifications réalisées par la stib, la ligne 51 a été supprimée et la ligne 18 a été Créée, mais avec son terminus à la station Albert. Pour les personnes souhaitant continuer leur trajet, elles doivent désormais prendre un 2^{ème} tram, après avoir changé de niveau.

Certaines rumeurs sont remontées vers le C.C.C.P.S.H., disant que la même chose serait programmée pour la ligne 4, tout en sachant que le nouveau métro n'est pas prévu à la station Albert avant 2033.

Plusieurs questions sont en attente de réponse :

- Pourquoi avoir aujourd'hui les désavantages, avec une rupture de charge à Albert, avant d'avoir les avantages d'un métro ? Quel est le planning de la STIB ?

- Est-ce que la station Albert est adaptée aux p.m.r. et autres handicaps ? Comment seront prévus les quais ? Quid de l'accessibilité pour passer du - 2 au - 1 et vers l'extérieur ? Chaque sortie sera-t-elle munie d'un ou de 2 escalators / ascenseurs ? Les escalators s'utiliseront-ils dans les 2 sens ? Malgré nos nombreuses demandes d'information envoyées par mail, nous n'avons reçu aucune réponse.

D'autres lignes sont également perturbées suite à des travaux.

Ces changements sont également très difficiles pour toute personne ayant une déficience intellectuelle, qui peut vite perdre ses repères.

Explication est donnée concernant le cheminement présent et futur dans la station Albert : Le plan de la stib est de coller le plus possible au plan de migration vers le métro. Les premiers travaux qui devraient être entamés sont ceux pour amener le tram qui a actuellement son terminus au - 2, vers le - 1. Ces travaux devront commencer 2 ans avant la mise en service du métro, lorsque les financements concernant ce nouveau métro seront décidés. Dès lors, le tram 4 ne devrait pas avoir son terminus à Albert avant 2031. La stib essaie donc de postposer le plus tard possible cette rupture de charge.

La nouvelle ligne 3 aura comme terminus Albert et Bordet. Ces travaux se dérouleront en deux phases. La première concernera le tronçon d'Albert à la Gare du Nord (stations Albert, Horta, Parvis Saint-Gilles / Sint-Giljeshoekplein, Porte de Hal / Halvepoort, Gare du Midi / Zuidstation, Toits Thielemans, Annessens, Bourse / Bors, De Brouckère, Rogier), et la seconde phase sera de la gare du Nord à Bordet (stations Gare du Nord, Liedts, Colignon, Verboeckhoven, Riga, Tilleul, Paix et Bordet).



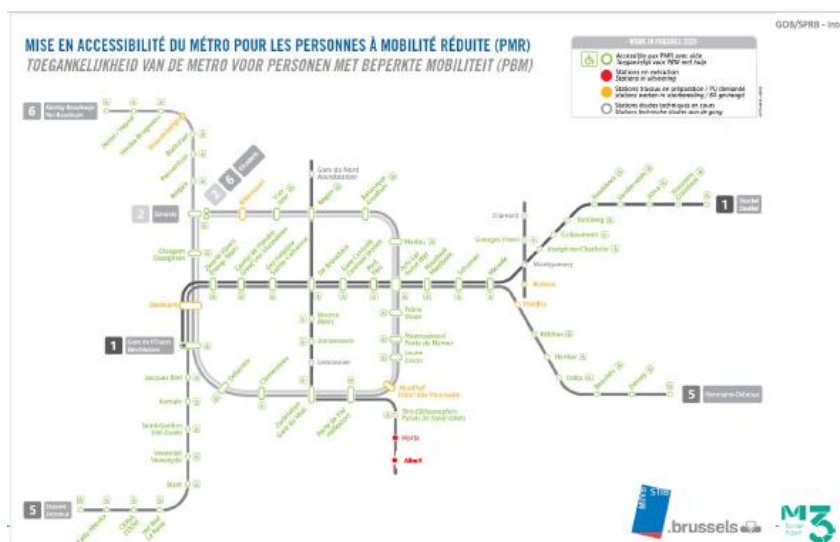
En ce qui concerne la première phase, des travaux importants sont en cours avenue de Stalingrad (station Lemonnier), car la station actuelle n'est pas adaptée pour pouvoir accueillir un métro. 600 mètres de tunnels sont déjà réalisés entre la gare du Midi et le palais du midi. Cependant, les estimations faites par les ingénieurs ont dû être revues, étant donné que le béton qui a été injecté sous le palais du midi s'est déversé dans le marais bruxellois. Une partie du palais du midi devra donc être détruite afin de pouvoir faire passer le métro sous celui-ci.

L'étalement de la durée des travaux est donc dû, tant pour des raisons financières que pour des raisons de génie civil.

Ce nouveau métro permettra de désengorger tout ce tronçon car aux heures de pointe, les trams qui passent actuellement entre la gare du Midi et la gare du Nord sont bondés et ne permettent pas d'absorber la mobilité (1 métro équivaut à 4 trams).

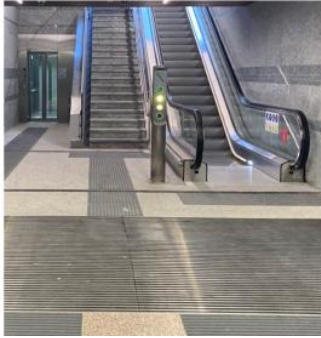


Lors de la création du métro, la stib n'avait pas tenu compte des personnes à mobilité réduite. A l'heure actuelle, la grande majorité des stations (notées en vert sur le plan) ont été équipées d'un ascenseur : 51 stations sont accessibles, 8 en cours d'aménagement et 3 ne sont pas accessibles). Il y a une évolution fondamentale depuis les 15 dernières années. Il y a donc une évolution positive d'accessibilité aux stations de métro.



A partir de 2034, le tram 18 s'arrêtera à la station Albert, comme actuellement et les trams 4 et 7 s'arrêteront également à Albert, au niveau - 1. Cependant, durant la période de deux ans de travaux en vue de la construction finale du métro, les trams ne pourront pas passer, mais il y aura un système alternatif qui sera mis en place.

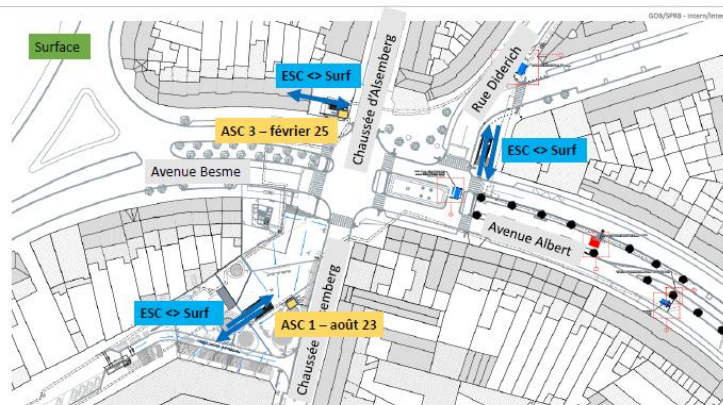
En ce qui concerne les ascenseurs, actuellement, il y a 2 ascenseurs déjà installés : le n° 1 se situe devant l'ancien Match (installé en août 2024) et fera la relation du - 1 au - 2. Le n° 2 se situe à l'angle de l'avenue Besme et la chaussée d'Alseberg (installé en février 2025) et fera la liaison jusqu'au - 1 uniquement. Ce dernier est concomitant avec un escalator qui est bidirectionnel suite à l'étroitesse des lieux qui ne permet pas d'installer 2 escalators unidirectionnels. Il s'agit du seul escalator bidirectionnel prévu dans la station Albert et ce dernier est juste à côté d'un ascenseur qui est donc supplétif. Celui-ci fait la relation du 0 au - 1 uniquement. Chaque escalator est également concomitant avec un escalier. La première marche de chaque escalier sera dans du marbre plus foncé et sera équipé d'une languette fluorescente. Des dalles podotactiles seront également placées dans la station.



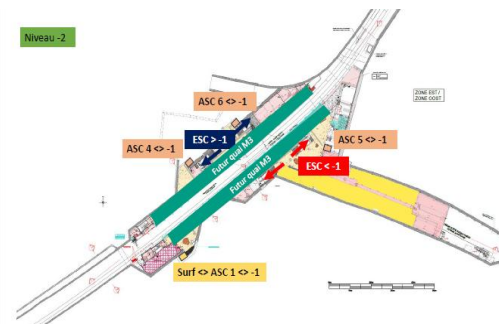
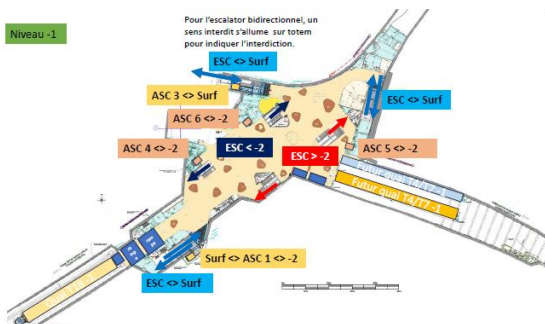
Podotactiles : Niveau -1



L'escalator bidirectionnel (indiqué sur le plan avec une flèche bleue à double sens) a une alarme lorsqu'il change de sens uniquement. Ensuite, il faut se fier soit aux lumières rouge/vert ou lorsqu'on pose la main sur la rampe. Il faut dès lors déjà s'avancer tout près des marches, ce qui est un danger pour une personne mal ou non voyante. Afin d'éviter tout accident, la solution la plus adéquate reste donc l'utilisation de l'ascenseur. Les autres sorties ont toutes deux ascenseurs unidirectionnels (indiqués sur le plan avec 2 flèches bleues).



Au niveau - 1, nous trouverons le terminus des trams 4 et 7. Il y aura un quai central et un quai latéral d'un côté amenant le public directement aux ascenseurs. Il est prévu 4 ascenseurs qui iront du - 2 au - 1 (dont un qui ira vers le quai du tram 18 et un vers le quai des trams 4 et 7) et 1 ascenseur qui ira du - 2 au - 1 et au 0 (coin de l'avenue Besme).



M. Biermann confirme que la Commune a également demandé qu'il n'y ait pas de rupture de charge avant que ce soit indispensable pour réaliser les travaux du métro. Il a également été demandé que le terminus du tram 7 ne soit plus stoppé à Churchill, mais soit prolongé jusqu'à Albert.

➤ **Site internet communal.- Etat d'avancement du dossier**

La commune a mis en place il y a plus d'un an, le nouveau site internet. L'ancien échevin, M. Lambert-Limbosch avait précisé que ce site serait tout-à-fait accessible. Or, il n'en est rien. En y accédant avec un logiciel pour non-voyants, on remarque dès la page d'accueil qu'il y a 500 liens, car la conception du site fait qu'on voit toute l'arborescence de ce site. Suite aux divers échanges avec le service compétent, il appert que le prestataire de services n'a pas travaillé en fonction de la demande de la Commune, puisque l'accessibilité du site était prévue dans le cahier des charges. Il y a un an, le responsable du service des Nouvelles technologies nous a fait savoir qu'il devrait reprendre tout à zéro, afin de reconstituer l'ensemble du site. Le site n'est toujours pas adapté ce jour, ce qui oblige un non-voyant à devoir lire chaque lien afin de trouver celui qu'il recherche initialement. Aucune évolution positive n'a eu lieu sur ce site. Plusieurs mails ont été envoyés au responsable afin de connaître l'avancée de ce dossier, mais aucune réponse n'a été reçue. D'autres sites (Ferme Rose, C.C.CU., les activités parascolaires, etc.) ne sont pas non plus accessibles actuellement, malgré la directive européenne de 2020 sur les biens et services qui l'oblige. Le site de la zone de police est lui, très accessible.

M. Biermann propose de se renseigner auprès du service Nouvelles technologies et nous reviendra ensuite.

➤ **Travaux sncb Saint-Job.- Etat d'avancement du dossier**

Les quais de la gare seront aménagés durant 2 week-ends et ces travaux devraient être terminés le 18 juillet 2025. Le tram peut à nouveau circuler sur le nouveau pont, mais pas encore les voitures. Les aménagements seront discutés lors d'une prochaine réunion. M. Wyngaard pourrait être invité s'il y a encore des questions en suspens.

➤ **Projet de cartographie access4all.- Etat d'avancement du projet**

Il y a deux projets qui sont liés. Le premier est "OPEN4ALL" qui permet l'installation de rampes d'accès aux commerces, afin d'être plus inclusifs en réduisant le seuil d'entrée. Il s'agit de rampes en caoutchouc recyclé qui permettent de franchir des seuils qui ont une hauteur de 2,5 à 15 cm maximum. Le prix, d'une rampe est entre 100 et 500 €. Le CCCPSH pense qu'il serait utile que la Commune offre une prime aux commerçants qui acquièrent une rampe d'accès. Ce projet est intéressant mais ne concerne néanmoins que les personnes en chaise roulante. Les commerçants qui se sont rendus accessibles reçoivent un sticker démontrant qu'ils sont partenaires du projet.

Ces commerçants sont inscrits dans une communauté "Les inclusifs" pour lesquels une communication est faite sur le site et les réseaux sociaux de Autonomia. Ils sont également intégrés dans la cartographie "ACCESSALL.BE" qui est le deuxième projet.

Cette cartographie reprend tous les bâtiments, commerçants, stations de métros accessibles. On peut également y retrouver d'autres renseignements (horaire d'ouverture, etc.). Un petit formulaire de satisfaction est également téléchargeable. Il y a également un itinéraire utilisable afin de rejoindre l'endroit sélectionné, soit à pieds, soit en chaise roulante. Les dalles podotactiles et feux sonores seront rajoutés sous peu dans les itinéraires possibles. On retrouve tout ce qui est accessible ou non dans un rayon de 500 mètres du bâtiment sélectionné. Des ambassadeurs communaux pourraient aider à cartographier les magasins etc. sur Uccle.

➤ **Samedifference.- Propositions et constitution d'un groupe de travail**

Un groupe de travail est constitué : Mathilde, Brigitte, Muriel et Gisèle. Il est proposé de faire venir Saint-Nicolas, du grimage, un exposé sur la manipulation sensorielle et le matériel utilisé, film d'Ekhosport, une pièce de théâtre (via le Créahm, le Silex), un discours organisé par un acteur du Créahm, troupe de musique de l'IRSA.

➤ **Divers**

- a) La commune d'Uccle a signé une convention de collaboration avec la ville de Boutcha en Ukraine. Ils souhaiteraient discuter de l'accessibilité des bâtiments, de la gestion des personnes à mobilité réduite, puisqu'ils sont et seront confrontés à ce problème, mais à une autre échelle suite à la guerre actuelle. Ils estiment 10 % de la population (7.000 personnes sur une population de 70.000 habitants), les personnes qui auront un handicap important suite à cette guerre. La délégation serait intéressée d'avoir un contact direct avec des membres du CCCPSH.
- b) Foire de Saint-Job : aura lieu le samedi 20 septembre 2025. Un stand y est réservé, afin d'y organiser une activité ludique pour les enfants. Il pourrait y avoir 2 activités différentes sur la journée, afin de remplir toute la plage horaire.
- c) L'IRSA ouvre une nouvelle section de type 2, pour des enfants avec un handicap mental, porteurs d'autisme. Pour rappel, l'IRSA s'occupe d'enfants de type 2, 6, 7 et 8. Une plaine de jeux inclusive a également été créée au sein de l'IRSA.

Réunion plénière du 8 septembre 2025

Invité : M. Wyngaard Thibaud, Echevin des Travaux publics

➤ **Travaux sncb Saint-Job.- Etat d'avancement du dossier**

Le pont centenaire était devenu instable. Il avait déjà été renforcé à sa base. Vu le charroi qui passe aujourd'hui, des gros travaux ont dû être prévus. Ils avancent bien et l'espace devient de plus en plus agréable. L'inauguration du site est prévue le 8 décembre 2025. Le 13 octobre 2025, la circulation automobile sera entièrement rouverte.

La végétalisation du site commencera la 2^{ème} semaine d'octobre, période de repos végétatif. Plusieurs espèces différentes seront plantées, en fonction des possibilités (grandeur des racines, pleine terre ou non, risque de chutes sur les infrastructures, etc.). Il y aura entre autres des fruitiers, végétations basses vivaces et des essences indigènes. Les végétations ont été choisies en fonction des recommandations de mesure d'incidence pour compenser la perte écologique suite aux abattages et après discussion avec Infrabel, afin d'avoir une large diversité.

Le cheminement provisoire entre le pont et l'école, avait été obtenu, après négociations avec Infrabel. Le pavage de la pente devrait être terminé fin de cette semaine. Les ascenseurs sont fonctionnels. Les quais de la gare ont été mis aux normes. Globalement, il s'agira d'un ouvrage beaucoup plus fonctionnel et sécurisant pour les piétons et les personnes à mobilité réduite. Un abri vélos est prévu sur la dalle située au niveau de la rue latérale (60 à 70 vélos). Ce parking sera géré par Parking Brussels, afin que les citoyens puissent également bénéficier de cet avantage.

Côté de la rue Latérale, il était initialement prévu une rampe d'accès (déjà existante du côté Saint-Job), mais compte tenu du nivelé, on aurait eu un chemin en "S" très long pour respecter le pourcentage autorisé, afin d'arriver à hauteur de quai. Le passage sous la dalle aurait alors pu poser un problème de sécurité le soir ou en cas de mauvais temps. Il aurait également fallu encore plus bétonner pour finaliser cette pente. A la demande du Comité de quartier, des ascenseurs ont été prévus à la place de cette rampe. La commune était un peu mitigée car une rampe reste fonctionnelle alors que des ascenseurs peuvent tomber en panne. Mais vu la demande importe d'avoir des ascenseurs, Infrabel a décidé de modifier le plan initial. L'impact est prévu à hauteur du talus rue Latérale.

Il est prévu une limitation de vitesse (30 km/h) avenue Jean et Pierre Carsoel. Un contrôle de vitesse sera réalisé et un radar fixe pourrait être envisagé dans la descente, en fonction des résultats du contrôle.

Avant, suite au grand "S" à hauteur du pont, les rails devaient trop régulièrement être entretenus par la stib. Suite aux travaux, la courbe est davantage réduite, ce qui permettra de devoir moins réparer les rails de tram. On a également gagné du trottoir près des écoles. Rappel est fait qu'actuellement, dès qu'on arrive rue de la Pêcherie, on est à nouveau en zone 30. Suite au code de la route, seul un marquage de rappel au sol pourrait éventuellement être envisagé.

➤ **Projet de cartographie access4all.- Etat d'avancement du projet**

M. Angelo demande d'adapter le titre du projet (erreur dans l'ordre du jour). Le projet de cartographie access4all avait été expliqué une première fois lors de la réunion du C.C.C.P.S.H. du 16 juin 2025.

Il y a deux projets qui sont liés. Le premier est "OPEN4ALL" qui permet l'installation de rampes d'accès aux commerces, afin d'être plus inclusifs en réduisant le seuil d'entrée. Il s'agit de rampes en caoutchouc recyclé qui permettent de franchir des seuils qui ont une hauteur de 2,5 à 15 cm maximum. Le prix, d'une rampe est entre 100 et 500 €. Le CCCPSH pense qu'il serait utile que la Commune offre une prime aux commerçants qui acquièrent une rampe d'accès. Ce projet est intéressant mais ne concerne néanmoins que les personnes en chaise roulante. Les commerçants qui se sont rendus accessibles reçoivent un sticker démontrant qu'ils sont partenaires du projet.

Ces commerçants sont inscrits dans une communauté "Les inclusifs" pour lesquels une communication est faite sur le site et les réseaux sociaux de Autonomia. Ils sont également intégrés dans la cartographie "ACCESSALL.BE" qui est le deuxième projet.

Cette cartographie reprend tous les bâtiments, commerçants, stations de métros accessibles. On peut également y retrouver d'autres renseignements (horaire d'ouverture, etc.). Un petit formulaire de satisfaction est également téléchargeable. Il y a également un itinéraire utilisable afin de rejoindre l'endroit sélectionné, soit à pieds, soit en chaise roulante. Les dalles podotactiles et feux sonores seront rajoutés sous peu dans les itinéraires possibles. On retrouve tout ce qui est accessible ou non dans un rayon de 500 mètres du bâtiment sélectionné. Des ambassadeurs communaux pourraient aider à cartographier les magasins etc. sur Uccle.

Le C.C.C.P.S.H. ne peut pas demander que la Commune fasse d'office appel à Autonomia dans ce cadre, puisqu'elle est contrainte de respecter la loi sur les marchés publics. Cependant, Autonomia pourrait contacter les associations de commerçants afin que ceux-ci en parlent avec les commerçants.

En ce qui concerne la cartographie, les membres du C.C.C.P.S.H. qui le souhaitent peuvent prendre contact avec Cléon, afin de l'aider dans les démarches pour mettre la cartographie à jour.

Pour ce qui est de prévoir un budget éventuel pour l'acquisition de ces rampes d'accès, ça pourrait faire l'objet d'une discussion lors de la préparation du budget communal, afin qu'une prime soit éventuellement offerte aux personnes installant une telle rampe d'accès.

➤ **Samedifference.- Exposé du déroulé proposé**

Samedifference se fera en collaboration avec les services de l'Egalité et de la Jeunesse.

Le déroulé prévu pour cette journée est le suivant :

09 h 00-10 h 00	installation des stands de sensibilisation tenus par des asbl, avec activités ludiques pour les enfants.
10 h 00-12 h 00	ouverture au public en musique par la troupe "La Colonie musicale" de l'IRSA (non-voyants) et forum aux associations
10 h 30	arrivée de Saint-Nicolas et installation sur son trône. Remise d'une surprise (bande dessinée "Le rêve d'Amstrong") aux enfants ayant obtenus 3 autocollants lors de leur visite aux différents stands et photo avec Saint-Nicolas
11 h 00-11h20	démonstration de "feeling dance"
12 h 00-13 h 00	inauguration de l'événement en présence des membres politiques - drink
13 h 00-18 h 00	forum aux associations : des autocollants seront distribués aux enfants visitant un stand
14 h 00-14 h 30	démonstration de la cyclo-danse dans le hall et participation du public
16 h 00-16 h 30	démonstration de la cyclo-danse dans le hall et participation du public
18 h 00	fin des stands de sensibilisation
18 h 30	présentation du film "le rêve d'Amstrong"
18 h 45	avant-première du film "Le rêve d'Amstrong", en présence des acteurs et du metteur en scène - film parlé français et sous-titré français et néerlandais : <i>"C'est une adaptation de la bande dessinée tirée de l'histoire vraie d'Amstrong, le neveu sourd du fondateur d'ÊKHÔ Sport, dont il s'est inspiré pour créer Êkhô Sport afin de répondre à une problématique universelle, la surdit�, en proposant des solutions"</i>
19 h 15	comédie musicale inclusive "L'opéra de la lune" : <i>Inspir� du conte po�tique de Jacques Pr�vert, l'histoire suit Michel, un petit gar�on orphelin qui passe ses nuits sur la Lune. Il en devient l'ami et raconte aux habitants de la Terre ce lieu merveilleux o� l'on ne s'�puise jamais, o� l'on embellit jours et nuits, et o� chacun chante la chanson de la Lune. Malgr� l'incr�dulit� des Terriens, Michel parvient � �veiller leur curiosit� et leur imaginaire.</i> Seront sur sc�ne : 2 enfants (r�le de Michel et personnage lunaire), 4 jeunes en situation de handicap (casting inclusif d'acteur(trice)s et danseur(seuses)s, d'1 pianiste/accord�oniste et d'1 narrateur(trice) int�grant un r�le structurant
20 h 00	fin de la journ�e

➤ **Divers**

a) Brochure de sensibilisation des commerçants d'Uccle

La brochure finalisée a été envoyée au C.C.C.P.S.H., afin de demander son avis.

b) Travaux d'adaptation du passage sous la gare de Calevoet

M. Wyngaard explique que la Commune a reçu un subside du fédéral de \pm 2 millions d'euros. Il y a deux soucis : il y a beaucoup d'acteurs (snbc, infrabel, stib et Bruxelles-mobilité) autour de la table car il ne s'agit pas d'une parcelle communale. Il faut également tenir compte du projet RER vélos, afin d'avoir des pistes cyclables le long des voies ferrées. Ce dernier projet ralentit la possibilité de travaux du tunnel sous les voies. Le réaménagement de la gare de Calevoet est également à prendre en compte, car le terminus du bus 60 s'y trouve et il doit pouvoir faire demi-tour à cet endroit. De plus, il y a également le projet de la rue du Wagon. Des ronds-points seraient alors créés, ce qui permettrait au bus 60 de faire demi-tour et ce qui permettrait de réaménager différemment ce côté de la gare de Calevoet. Ensuite, la Commune a également des difficultés de communication avec le bureau d'ingénieurs qui a été désigné. Ce projet fait l'unanimité dans le quartier. Les 2 tunnels piétons non sécurisés pourraient être remplacés par un seul, via une pente douce avec des arrondis afin d'éviter tout recoin.

c) Avenue des Statuaires - Réparation nécessaire des trottoirs, notamment à hauteur de la Maison de repos

M. Wyngaard explique qu'une partie des trottoirs de l'avenue des Statuaires a déjà été rénovée. Néanmoins, celle-ci est bordée de magnifiques platanes. La réfection des trottoirs doit dès lors être murement réfléchi (exemple mettre de la dolomie autour des arbres, car les pavés seraient trop vite soulevés par les racines). Il pourrait être prévu ce type de travaux dans les prochaines années à cet endroit. Le Collège a prévu un budget conséquent pour la réfection des trottoirs des voiries communales, à savoir 2 millions d'euros (\pm 500.000 € les années précédentes), ce qui permettra de traiter beaucoup plus de longueurs de trottoirs. Lorsqu'une rue est entièrement réaménagée (asphaltage et trottoirs), il s'agit d'un budget séparé.

d) Système de récupération des eaux de pluie

La Commune met tout en œuvre pour récupérer les eaux de pluie dès que cela est possible. Ceci permet d'éviter des inondations. Néanmoins, il faut tenir compte que les arbres déjà existants ne supportent pas toujours des changements radicaux. Quand l'eau de pluie peut être récupérée via une conduite séparée (chaussée de Saint-Job), le service Environnement le propose.

e) Représentation de la Montagne de Saint-Job auprès de l'asbl qui gère le C.C.U. et la Ferme Rose

- Accessibilité du site internet du C.C.U. : c'est surtout lors du renouvellement d'un site internet qu'il faut être prudent et qu'il faut prévoir l'accessibilité à tous du site. Les anciens sont, généralement, plus facilement accessibles. En ce qui concerne les non-voyants et/ou les malvoyants, il faut prévoir que le site soit accessible, tant pour la recherche ou la réservation d'une place, que pour la phase de paiement final. Un malvoyant doit pouvoir changer les polices et la couleur (le contraste). Normalement, aujourd'hui, on doit pouvoir dissocier l'aspect visuel du contenu. Il s'agit d'un problème de conception du site dès le départ.

Actuellement, le souci avec le site communal est que dès ouverture du site, il y a toute l'arborescence qui se développe. Un non-voyant se retrouve d'office devant 500 liens et ce, avant toute recherche.

La législation prévoit qu'il faut une déclaration d'accessibilité dans lequel il indique le niveau d'accessibilité de son site. Dans cette déclaration, il doit désigner une personne à qui l'utilisateur peut faire part de ses difficultés d'accessibilité au site.

- Toilettes : Mathilde De Briey avait signalé que la porte de la toilette pour personnes avec handicap s'ouvre dans le mauvais sens.

f) Handipark

La Commune a signé un protocole d'accord pour y participer. Ce programme permet de signaler sa carte PMR lorsqu'on change éventuellement de véhicule. Cette application n'est pas téléchargeable sur un g.s.m. pas suffisamment récent. Il y a à nouveau fracture numérique. Ce programme vient d'une application mise en place à Anvers. L'application renvoie vers les numéros d'information de la ville d'Anvers. De plus, sur le site francophone, le formulaire ne s'ouvre pas. Ce dispositif sera intéressant dès qu'il sera fonctionnel. Il permettra de ne s'enregistrer qu'une seule fois pour toute la Belgique. En ce qui concerne les plaques étrangères, elles ne peuvent être enregistrées, mais que pour une très courte durée (1 journée ?).

g) Nouveaux horodateurs à Uccle

Des nouveaux horodateurs ont été installés à Uccle. Un bouton "p.m.r." s'y trouve, mais celui-ci n'est pas fonctionnel. Actuellement, on ne peut pas encoder une carte p.m.r. à l'horodateur. Légalement, cette possibilité n'est pas obligatoire. Aujourd'hui, on peut enregistrer sa plaque soit via le service parkings, soit par sms, soit via Handipark, soit directement à l'horodateur. Les deux dernières possibilités ne fonctionnent pas actuellement.

h) Stand foire de Saint-Job

Il est décidé de commun accord de ne pas tenir de stand lors de la foire de Saint-Job, les flyers pour Samedifference n'étant pas prêts à cette date et faute de place devant le stand pour organiser une activité sportive.

Réunion plénière du 3 novembre 2025

Invité : Biermann Jonathan, Echevin des Nouvelles technologies

➤ Site internet communal.- Etat d'avancement du dossier

M. Biermann explique que la mise à jour du site communal concernant le logiciel de gestion a pris plus de temps que prévu, pour qu'il soit compatible avec la version du programme déjà utilisé. Le site est à présent totalement stable, mais il faut encore y intégrer du contenu qui soit accessible. Pour ce faire, la commune travaille avec un gestionnaire de contenu qui s'appelle "DUPRAL". Les développeurs qui utilisent "dupral" étant rares, la Commune a enfin reçu plusieurs offres et va désigner le développeur sous peu. La mise à jour complète du contenu devrait se faire durant le mois de décembre. Il s'agit d'un travail qui devrait prendre de 4 à 5 jours. Pour Noël, le site communal devrait alors devenir accessible. On pourra alors y intégrer les demandes en termes d'accessibilité.

Frédéric Storme rappelle qu'il y avait déjà un gros problème avec les liens qui s'ouvrent automatiquement dès la page d'accueil.

M. Biermann s'assurera que les recommandations du CCCPSH soient bien transmises au développeur du site communal.

Cléon Angelo propose de mettre la cartographie P.M.R. (ainsi que les itinéraires accessibles) de la Commune d'Uccle sur le site communal puisque le travail a déjà été réalisé. Cependant, si des places de parkings sont supprimées ou rajoutées, il faudrait alors uniquement le lui signaler. Des agents communaux pourraient également fournir des photos et renseignements pour alimenter ce site.

Les lieux accessibles aux p.m.r. pourraient également y figurer, via le lien à partager. Néanmoins, cette partie doit encore être développée et pourrait l'être par des bénévoles ou des agents communaux.

M. Biermann confirme qu'un lien pourrait être créé pour l'accessibilité des bâtiments communaux et pour les places p.m.r. existantes sur le territoire. Les informations pourraient être mises sur le site, mais uniquement sous réserve que la commune ait les ressources humaines pour mettre ces informations à jour. M. Biermann précise que la commune pourrait développer une page spécifique avec ces informations, mais c'est le service des nouvelles technologies qui se charge de la mise en ligne et ce sont les services communaux qui se chargent du contenu concerné.

M. Vandermeulen confirme que le site est déjà plus accessible que lors de sa création. Les pdf sont lisibles. Il y a encore l'orientation de la page d'accueil qui doit être adaptée concernant l'arborescence de 500 liens qui s'ouvrent automatiquement. Si besoin, M. Vandermeulen se propose pour venir avec son ordinateur pour tester le nouveau site sur place.

En ce qui concerne le F.A.L.C. du site communal, ce sont les services communaux qui demandent d'afficher les contenus qu'ils proposent, et non le service des nouvelles technologies. Le contenu devrait donc être adapté par chaque service. Il y a un recrutement actuellement d'un collaborateur pour la nouvelle cellule de communication. Cette nouvelle cellule pourrait alors revoir le contenu et donner de la cohérence.

M. Vandermeulen propose de vérifier si le site du C.P.A.S. est accessible.

➤ **Horodateurs.- Etat d'avancement du dossier**

M. Vandermeulen fait savoir que le mail de Mme Delwart expliquant que supprimer la possibilité pour des p.m.r. de s'enregistrer a été désactivée parce qu'il y a des fraudes, est difficile à entendre et à comprendre. Une fonction existe pour aider les personnes en situation de handicap à s'identifier afin de leur faciliter la vie, mais la commune la désactive.

M. Vanraes va se renseigner afin de connaître la raison technique et quelle solution peut être trouvée à ce sujet.

Depuis le 20 octobre 2025, la Commune a adhéré à la nouvelle plateforme Handypark. Il s'agit d'une nouvelle liste de dérogation nationale qui est activée en Région de Bruxelles-Capitale, accessible via handyPark. Actuellement, 18 communes ont adhéré à cette application (Saint-Josse a toujours un contrôle pédestre). Actuellement, cette application fonctionne pour Bruxelles et à l'avenir, elle sera valable dans toute la Belgique.

Pour les usagers, il faut télécharger l'application gratuite handyPark via Play Store ou App Store et s'y inscrire pour s'enregistrer sur la liste de dérogation nationale. Cette nouvelle plateforme remplacera à terme la liste de dérogation actuelle gérée par parking.brussels.

Cette application gratuite permet également de modifier facilement pour une période temporaire l'immatriculation du véhicule utilisé.

Yves Vandermeulen rappelle que ce site ne fonctionne pas du tout correctement à l'heure actuelle, puisque c'est la ville d'Anvers qui est à l'origine de ce projet. Le numéro de téléphone pour obtenir des renseignements redirige l'utilisateur vers un numéro de la ville d'Anvers, qui ne sait pas répondre. Il y a encore plusieurs adaptations à réaliser à ce site avant qu'il ne soit fonctionnel. Cette application ne fonctionne pas non plus sur des g.s.m. un peu plus anciens.

Il faudra également prévoir une utilisation de ce site pour les cartes européennes.

➤ **Samedifference.- Exposé du déroulé proposé**

Les affiches A3 et les flyers reprenant les activités liées à cette journée sont arrivés. L'idéal serait que les membres du CCCPSH puissent en distribuer dans les magasins et auprès des asbl participantes.

Des affiches A3 ont été placées dans les crèches, centre de santé, maisons de quartier, bibliothèques et salles de sport. 4 bâches sont placées dans des lieux publics, 2000 flyers ont été publiés, l'affiche apparaît sur certains panneaux lumineux JC Decaux, un article complet a été publié dans le wolvendael et dans la brochure Allo seniors et un communiqué de presse sera rédigé sous peu. Un mail a également été envoyé aux parents des enfants des écoles communales.

Rappel du déroulé de la journée :

A l'ouverture, il y aura la comédie musicale de l'IRSA.

La journée aura lieu de 10 h 00 à 18 h 00 et Gisèle sera présente dès 09 h 00 pour la mise en route des stands.

Les enfants qui auront visité un stand recevront un petit autocollant. A partir de 3 autocollants, ils pourront se faire prendre en photo avec Saint-Nicolas et ils recevront alors un cadeau, à savoir la bande-dessinée "Le rêve d'Amstrong" (confidentiel). Il y aura aussi un atelier de grimage à côté.

Il y aura 2 fois une démonstration de cyclodanse puis de feeling dance (bouger dans l'espace).

En fin de journée, il y aura le film en avant-première "Le rêve d'Amstrong" et ensuite la comédie musicale "L'Opéra de la Lune". Pour ces deux derniers événements, il ne faut pas oublier de s'inscrire via le C.C.U. pour avoir une place pour chaque événement.

Il y a un petit plan qui a été imprimé pour distribuer au public, afin qu'aucun stand ne soit lésé.

Il y aura également un food truck italien + gaufres chaudes.

Les asbl suivantes tiendront un stand : APEDAF, Autism for Consulting, Bibliothèque du centre, C.H.S.M., cyclodanse, Êkhôsport, Feeling Dance, Fondation I See, IRSA, KALIFA, Montagne de Saint-Job et Tous ensemble.

Pour rappel, programme complet de la journée :

- DE 10H À 10H30

Ouverture au public en musique avec la troupe "La Colonie musicale" de l'IRSA

- DE 10H30 À 18H

Présence de Saint-Nicolas et possibilité de grimage

Après avoir visité trois stands et récolté trois autocollants, chaque enfant pourra se faire prendre en photo avec Saint-Nicolas, à l'aide du téléphone portable de son accompagnant. Des petites boîtes avec des petits autocollants seront distribuées à chaque stand, afin de donner un autocollant à chaque enfant participant à une activité proposée. Dès qu'ils auront obtenu minimum 3 autocollants, ils pourront faire des photos avec Saint-Nicolas. Deux scouts seront présents pour l'atelier grimage.

- DE 10H À 18H (sans interruption)

Forum des associations

Plusieurs ateliers de mise en situation du handicap seront proposés afin de permettre aux enfants et à leurs accompagnants de porter un autre regard sur la différence. Parmi ceux-ci : des animations autour de jeux adaptés aux handicaps sensoriels, une initiation ludique à la langue des signes, une sensibilisation aux déplacements des personnes à mobilité réduite (PMR) et des personnes déficientes visuelles, une aide en basse vision, ainsi que des initiations à la cyclo-danse, à la feeling dance et au football pour enfants porteurs de handicap.

- DE 11H À 11H20 ET DE 15H À 15H20

Démonstration de "feeling dance"

L'occasion d'explorer son corps à travers la musique, un moment ludique et rythmé pour renforcer les liens familiaux.

- DE 12H À 13H

Drink d'inauguration en présence des autorités communales

- DE 14H À 14H30 ET DE 16H À 16H30

Démonstration de cyclo-danse avec la participation du public

Discipline non paralympique, la cyclo-danse est de plus en plus répandue et procure beaucoup de plaisir à ses pratiquants. Valse, tango, salsa... Laissez-vous emporter par le rythme de la musique.

- À 18H30 Avant-première du film d'animation "Le rêve d'Amstrong"

Une adaptation de la bande dessinée tirée de l'histoire vraie d'Amstrong, le neveu sourd du fondateur d'ÊKHÔ Sport, dont il s'est inspiré pour créer ÊKHÔ Sport afin de répondre à une problématique universelle, la surdité, en proposant des solutions. Suivez le parcours d'un enfant sourd qui rêve grand et apprend à relever les défis de la vie avec courage et humour. Un film touchant et accessible, à découvrir en famille. À partir de 7 ans. En présence des artistes poseurs de voix. Film en français et sous-titré en français et en néerlandais. Il n'est pas encore prévu en audiodescription.

- Réservation obligatoire via www.ccu.be ou via le 02/374.64.84.

À 19H15 Comédie musicale inclusive "L'Opéra de la Lune"

Plongez dans l'univers poétique de Jacques Prévert avec une création féérique pour toute la famille. Chaque nuit, une petite fille rêveuse s'envole vers la Lune, là où brillent les étoiles, résonnent les musiques et surgissent des personnages fantastiques.

Porté par CapArt, association bruxelloise qui fait de l'inclusion une aventure artistique et humaine, ce spectacle réunit jeunes, artistes professionnels et personnes en situation de handicap pour transformer la scène en espace de rencontre et de poésie partagée où la musique et l'imaginaire se rencontrent pour célébrer l'enfance et la beauté du monde. Un moment suspendu à vivre en famille, entre rêve, chant et émerveillement. **Réservation obligatoire via www.ccu.be ou via le 02/374.64.84.**

➤ **Divers**

i) Taxibus de la STIB

Suite à une diminution des subsides à recevoir, le service Taxibus, qui permet aux personnes reconnues handicapées (avec minimum 11 points de handicap) de bénéficier d'un trajet en taxi ou en navette pour 1,90 € en Région bruxelloise, a été restreint depuis le 22 juillet 2025. La Stib a décidé de plafonner son utilisation à 60 trajets par mois et par personne (illimité précédemment). Il y a également un énorme problème car l'offre a été réduite et la demande est beaucoup plus importante. Dès lors, la stib ne peut plus satisfaire à toutes demandes et même en s'inscrivant 2 semaines à l'avance, l'offre n'est déjà plus accessible.

M. Vanraes propose de se renseigner auprès du "Sociaal Vervoerdienst", qui organise le même service. Ils ont une quinzaine de voitures adaptées.

En ce qui concerne l'accessibilité des arrêts de transports en commun, M. Vanraes propose qu'un listing soit réalisé avec les arrêts qui posent problème. La commune pourrait alors se charger de le signaler à la stib.

Il y a également la possibilité d'obtenir des chèques taxis via le commune d'Uccle. Pour y avoir droit, il faut avoir 9 points (+ 66 %) + attestation d'incapacité à utiliser les transports en commun + revenu BIM. Les chèques ont une valeur de 5 € mais sont délivrés aux utilisateurs au prix de 2,50 €. Ils sont cumulables et valables 2 ans. Chaque bénéficiaire peut disposer d'un maximum 7 chèques par mois.

j) Brochure de sensibilisation des commerçants d'Uccle

La brochure finalisée a été imprimée et Mme Delwart demande aux membres du CCCPSH de bien vouloir la distribuer dans les divers magasins, bars et restaurants où ils se rendent.
